



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 5 AVRIL 2022 ET CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 77-91 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES PROJETS INTÉGRÉS DANS LA ZONE NUMÉRO 108

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement ci-dessus mentionné, avis public est donné de ce qui suit :

#### 1. Adoption du premier projet de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 1<sup>er</sup> mars 2022, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de règlement numéro 77-91 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les projets intégrés dans la zone numéro 108* ».

#### 2. Assemblée publique de consultation et consultation écrite

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi, 5 avril 2022 à 19 h à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre**, à Saint-Pie. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

Le projet de règlement fait également l'objet d'une consultation écrite qui se tiendra du 18 mars au 4 avril 2022. Durant cette période, les personnes et les organismes qui le désirent peuvent faire parvenir leurs commentaires par écrit à l'adresse suivante :

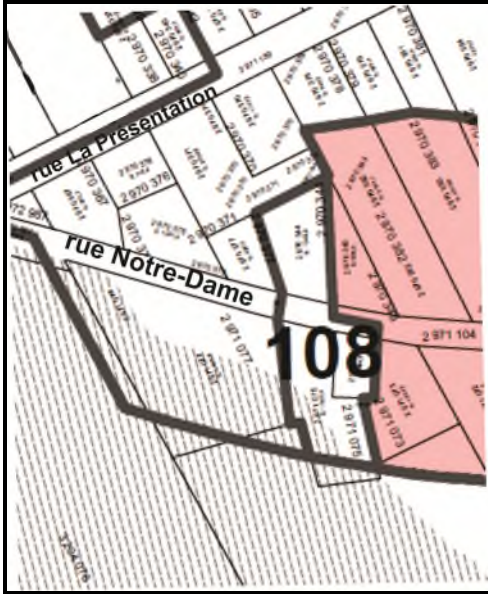
Hôtel de ville de Saint-Pie  
77, rue Saint-Pierre  
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

ou par courriel à l'adresse [st-pie@villest-pie.ca](mailto:st-pie@villest-pie.ca)

#### 3. Objet du premier projet de règlement

Le premier projet de règlement numéro 77-91 a pour objet, comme son nom l'indique, d'autoriser les projets intégrés dans la zone numéro 108 (voir croquis ci-joint). Cette autorisation vise à permettre, pour les usages autorisés dans la zone concernée, la construction de plus d'un bâtiment principal sur un même terrain.

Ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.



#### **4. Consultation du projet de règlement**

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance ainsi que sur le site internet de la municipalité sous l'onglet Avis publics et règlements adoptés. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (450) 772-2488, poste 223 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de règlement.

DONNÉ à Saint-Pie, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de mars 2022  
Annick Lafontaine  
Greffière